

# Formation agréée des élus de CSE, CSA ou CST en Santé, Sécurité et Conditions de Travail

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

INSTITUT PRH  
VALPROMY Laurent  
05.64.31.15.05  
formations@institutprh.com

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarie(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Inscription directe ou par un conseiller  
en insertion professionnelle

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Etre élu d'un CSE quelle que soit la taille de  
l'entreprise.

### Prérequis pédagogiques :

Une bonne connexion et débit internet pour  
ceux ayant fait le choix d'une formation à  
distance.

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

A la fin de la formation, les stagiaires seront capable de connaitre et appliquer les missions des membres de CSE/ CSA/ CSSCT et FSSCT, notamment les missions en Santé Sécurité et Conditions de Travail, afin de les appliquer sur le terrain, dans le respect des contraintes réglementaires.

## Contenu et modalités d'organisation

Selon programme déposé lors de l'agrément d'Institut PRH pour la formation des membres de CSE en santé, sécurité et conditions de travail, ainsi que pour l'égalité homme/femme et la prévention des agissements sexistes, comme de harcèlements. Programme Adapté aux besoins de chaque secteur d'activité présent en formation : -1- Les missions du CSE et de la CSSCT -2- Bases du droit du travail, de la protection du salarié et de ses données -3- Concepts d'organisation du travail et de relations -4- Posture, positionnement des membres de CSE ou de la CSSCT -5- Prévenir les risques professionnels -6- Analyses de situations de travail et d'accidents -7- Veilles et droit d'alerte -8- Apporter la bienveillance au travail pour le rendre efficient, améliorer la QVT -9- Communiquer, négocier et médier pour une Qualité relationnelle au travail -10- Elaborer ses outils de prévention et les faire évoluer -11- Ateliers de simulations pratiques -12- Evaluation QCM Sur 3 mois : Suivi du stagiaire à distance Institut PRH est agréé à dispenser la formation des membres élus de CSE par la préfète de Nouvelle Aquitaine (liste disponible sur site de la DREETS)

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Formation de référent égalité, harcèlements et agissements sexistes

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00579850	du 31/03/2025 au 04/04/2025	Marcheprime (33)	INSTITUT PRH		Non éligible	FPC